

**COMMUNE DE SAINT-GILLES**  
**Service de l'Urbanisme**  
**Place M. Van Meenen, 39**  
**1060 BRUXELLES**

V/Réf : pu 18933  
N/Réf. : AVL/ah/SGL-2.329/s.525  
Annexe : dossier suit

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Hôtel des Monnaies, 72. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'une maison de maître en logement unifamilial et chambres d'hôtes.

Suite à votre courrier du 21 août 2012 sous référence, réceptionné le 27 août dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 12 septembre 2012.

Le dossier concerne une maison de maître située à proximité directe et comprise dans la zone de protection de l'hôtel Winssinger, immeuble classé dû à l'architecte Victor Horta. Elle appartient à un ensemble de deux maisons jumelles d'inspiration néoclassique, construites vers 1877.

La demande vise la rénovation de la façade avant et l'extension des espaces sous combles. Ceux-ci seraient éclairés au moyen d'une découpe réalisée en toiture avant. L'ensemble des annexes en façade arrière seraient remplacées par des nouveaux volumes, celle du premier étage étant conçue selon une géométrie irrégulière. Les deux derniers étages seraient pourvus de dites 'lucarnes' superposées « en cascade ».

***Bien que situés dans la zone de protection d'un bien classé, les travaux proposés ne seront que très peu visibles depuis ce monument et modifieront peu son contexte. La demande, et plus particulièrement les interventions en façade arrière, relèvent donc davantage d'un examen urbanistique que patrimonial*** (respect du RRU et autres réglementations en vigueur, risque de nuisances suite à l'occupation de plusieurs terrasses).

***Cependant, la Commission regrette que ni l'intervention en toiture avant (risques sur le plan technique sur le long terme), ni le remplacement des annexes en façade arrière, ne répondent aux caractéristiques architecturales du bien.*** Ainsi, les ajouts sont conçus selon une géométrie irrégulière et recouverts d'un enduit de couleur foncée. Par conséquent la CRMS suggère de revoir les transformations dans le sens d'une plus grande sobriété.

La restauration de la façade à rue mérite une attention particulière afin de préserver la cohérence des deux maisons jumelles.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreutz) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)